



# Divorce sans contrat de mariage : les conséquences sur la liquidation

Fiche pratique publié le **25/09/2019**, vu **7493 fois**, Auteur : [Maître Caroline YADAN PESAH](#)

**En cas de divorce sans contrat de mariage, comment procéder à la liquidation de ce régime mêlant patrimoine personnel et commun ? Comment le notaire va-t-il calculer vos droits dans cette liquidation ?**

Moins d'un couple sur 4 établit un contrat de mariage avant de s'unir. Si la majorité des couples mariés s'en dispensent, cela s'explique par plusieurs raisons :

- établir un contrat de mariage suppose le passage obligatoire devant le notaire et les frais y afférents.
- le sujet même du contrat de mariage peut être épineux et peu agréable entre des futurs époux. Il peut en effet être perçu comme témoignant d'une certaine méfiance entre conjoints voire d'un divorce potentiel envisagé avant même d'être mariés !

En effet, c'est bien au moment du divorce que l'intérêt ou non du contrat de mariage va se révéler. Le régime matrimonial choisi va avoir de grandes conséquences financières sur le divorce, certains époux regrettant parfois de ne pas avoir conclu de contrat de mariage et se retrouvant amputés d'une partie conséquente de leur fortune au moment du divorce.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 1966, en l'absence de contrat de mariage, c'est **le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts** qui s'applique par défaut. Dans ce régime, les époux conservent les biens qu'ils ont acquis personnellement avant le mariage et ceux-ci ne rentrent pas dans la communauté. A contrario, tous les biens acquis et tous les revenus perçus pendant le mariage rentrent dans la communauté et les époux en sont propriétaires à 50/50 à défaut de mention spéciale.

Au regard de ces énonciations, en cas de divorce sans contrat de mariage, comment procéder à la liquidation de ce régime mêlant patrimoine personnel et commun ? Comment le notaire va-t-il calculer vos droits dans cette liquidation ?

Sommaire du Dossier [Divorce sans contrat de mariage : que va-t-il me rester ?](#) publié sur le site de Maître Caroline Yadan Pesah :

- [1 Petit lexique de la liquidation](#)
  - [1.1 Que sont les biens propres ?](#)
  - [1.2 Que sont les biens communs ?](#)
  - [1.3 Les dettes sont-elles communes ou non ?](#)
  - [1.4 Que sont les récompenses ?](#)
- [2 Les opérations de liquidation par le notaire](#)
  - [2.1 Faut-il vendre son bien immobilier avant ou après le prononcé du divorce ?](#)
  - [2.2 Comment le notaire va-t-il procéder pour déterminer à combien avez-vous droit ?](#)

- [3 La procédure devant le Juge aux affaires familiales](#)
- [4 4 conseils si vous êtes mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts](#)
  - [4.1 Besoin d'aide ?](#)
  - [4.2 Références](#)

---

Vous êtes concerné(e) et souhaitez des conseils ?  
Contactez-moi pour un examen de votre situation personnelle

[Votre Téléconsultation Juridique](#)

avec Maître Caroline YADAN PESAH, Avocate en Droit de la Famille et Affaires familiales.